



SURVIVANT PRÉTENDUMENT PASSÉ DES HEURES SOUS DES CADAVRES DANS UN CHARNIER AVANT DE S'ÉVADER DU CHAMP DE MORT DE DUCH

7 Juillet 2009

Par Laura MacDonald, Membre du Barreau de New York et Consultante auprès du Centre International pour les Droits de l'Homme, Northwestern University School of Law

Duch Conteste le Témoignage d'un Autre Survivant Présumé du S-21

Aujourd'hui, Kaing Guek Eav (alias Duch) réfuta le témoignage d'un troisième survivant présumé de la prison de Tuol Sleng (S-21). Alors que Duch reconnut les souffrances de la partie civile Lay Chan, il a soutenu qu'il n'y avait aucune preuve que la souffrance ait eue lieu au S-21. L'avocat de la défense de Duch se leva pour annoncer sa contestation dès que Lay commença son témoignage.

Lay, âgé aujourd'hui de 55 ans et cultivateur de riz, fut arrêté dans le courant de l'année 1976 alors qu'il travaillait comme messenger pour les Khmers rouges. Après avoir été mis à nu, bandé des yeux, et jeté dans plusieurs véhicules différents, Lay arriva au centre de détention qu'il estime désormais être le S-21. Durant près de trois mois là-bas, il fut interrogé et torturé à deux reprises. Il fut accusé d'avoir volé du riz pour « l'ennemi » et d'avoir conspiré avec deux de ses anciens supérieurs. Il fut détenu dans une cellule individuelle, et n'a pu deviner qu'il y avait d'autres détenus uniquement que grâce aux cris et aux pas qu'il entendit. Chaque fois qu'il fut déplacé de sa cellule, il eu les yeux bandés. Il fut souvent emmené dehors pendant la nuit pour creuser des fosses qui fut dit étaient pour des bananiers. Dans le moment le plus troublant de son témoignage, Lay commença à sangloter en décrivant qu'il eu tellement soif qu'il but sa propre urine.

Un jour, pour des raisons inconnues, il fut jeté dans un véhicule et déposé à l'orée de Phnom Penh, seul. Éventuellement, il fit de l'autostop jusqu'à Phnom Penh où un camarade lui dit d'aller à la gare. Une fois arrivé, il apprit qu'il se trouvait en fait à un centre de rééducation, et fut mis au travail à ramasser du bois de feu utilisé pour la cuisson du sucre de palme. Après environ une année, il fut renvoyé à son unité agricole d'origine pour cultiver des légumes et du riz. Il y resta jusqu'à ce que les Vietnamiens aient saisi Phnom Penh.

La Chambre de première instance fut sceptique de son compte. Président Nil Nonn et le juge Tu Mony insistèrent sur la façon dont Lay sut qu'il était à S-21. Il dit qu'il avait entendu deux gardiens faire référence à l'installation comme étant « l'école de Tuol Sleng. » Lorsqu'on lui demanda s'il a pu reconnaître quelque chose à S-21 lors de son retour récent, il dit que l'enceinte avait été « réformée » et que la situation était différente. Lay ne pouvait offrir aucune autre preuve qu'il fut à S-21 et les juges pressèrent ses avocats pour des documents étant donné le support « minimal » pour sa demande de partie civile. L'avocat de Lay expliqua qu'il n'avait aucune pièce justificative. Curieusement, aucun des juges internationaux ne posèrent de questions. Peut-être qu'ils avaient déjà décidé de ne pas tenir compte du témoignage de Lay.

Après que le co-procureur eu demandé quelques questions, le procureur international déclara qu'il n'avait aucune question mais tenait à informer la Chambre que l'accusation présenterait peut-être des observations écrites concernant l'importance que la Chambre devrait attribuer au témoignage de Lay. Étant donné que même l'accusation était ouvertement sceptique du témoin, je m'attendais à ce que les parties civiles sortent en cadence afin de prouver que Lay fut un prisonnier à S-21. Bien que peu de questions visaient à établir ce fait, la plupart des questions cherchaient à préciser les conditions et les traitements qu'il subi et, par conséquent, ne furent pas terriblement efficaces.

La Chambre donna l'occasion à Duch de commenter sur le témoignage de Lay. Duch expliqua que le S-21 était sous son contrôle et que personne n'en fut libéré. Par conséquent, Lay a dû souffrir autre part. Kar Savuth, l'avocat de la défense cambodgien, qui semble toujours être bien-animé, posa ensuite une série de questions démontrant les différences entre le témoignage de Lay et les conditions à S-21 selon les souvenirs d'autres. Bien qu'il ait évoqué un certain nombre de bons arguments, la manière dont laquelle il les présenta était inappropriée. Hier, Kar Savuth demanda à la Chambre l'autorisation de faire des observations et la permission lui fut refusée après que le chef procureur international Robert Petit s'y opposa en remarquant que de telles observations ressemblaient à des plaidoyers. Aujourd'hui, au lieu de faire des observations indépendantes, Kar Savuth inséra tout simplement ses observations dans ses questions. Dans une de ses « questions », par exemple, il déclara: « Je pense que le S-21 ne libérerait jamais, jamais personne. » Après quelques questions, il expliqua au témoin - inutilement - qu'il avait posé cette question parce que d'autres avaient décrit S-21 différemment et que le témoin se trompait peut-être sur l'endroit où il fut détenu. Un autre co-procureur international était présent aujourd'hui lors du procès et ne s'est pas opposé aux tactiques de Kar Savuth.

De Nouveaux Détails Concernant la Contestation d'Autres Survivants du S-21

Tout en laissant l'observateur avec un doute considérable quant à l'emplacement de sa détention, le témoignage de Lay aujourd'hui fut beaucoup plus clair que celui de la partie civile Ly Hor hier. Bien que la Chambre reprocha à l'avocat de Ly Hor hier de ne pas avoir adéquatement préparé son client, il semble qu'il y eu également un manque de préparation au niveau des CETC. Il semblerait que personne aux CETC n'ait rencontré Ly Hor ni enquêté son histoire assez à l'avance. Selon un représentant du Centre de Documentation du Cambodge (DC-Cam), l'une des unités des CETC avait contacté le DC-Cam le jour avant que Ly Hor fut censé témoigner dans le but de retrouver des documents que la Chambre prendrait en compte en examinant le témoin.

La semaine dernière, Duch contesta également le témoignage de Norng Chan Phal, qui prétendit qu'il entra à S-21 avec sa mère, peu avant que les Vietnamiens aient saisi Phnom Penh, le 7 Janvier 1979. Étant donné qu'il n'y avait ni documents ni photographies prouvant que la mère de Chan Phal, Mom Yauv, fut détenue à S-21, Duch déclara qu'il ne pouvait accepter le fait que la souffrance de Chan Phal ait eu lieu au S-21. Duch nota que si un tel document existait, il accepterait le témoignage complet de Chan Phal. Dans un développement passionnant, selon le DC-Cam, la biographie de Mom Yauv fut découverte et fournie à l'accusation pour être déposée auprès de la Chambre. Après que Duch ait contesté le témoignage de Chan Phal, les fonctionnaires du DC-Cam, Hin Sotheany et Sok Vannak, furent motivés d'exécuter des recherches supplémentaires de leurs archives et découvrirent la biographie. Youk Chhang expliqua que, bien que le DC-Cam ait souvent une meilleure connaissance et un meilleur accès aux documents et aux témoins, les affaires sont entièrement confiées aux CETC et le DC-Cam ne poursuit pas d'investigations judiciaires.

Les Juges Contestent la Crédibilité de l'Histoire de Survie Incroyable de Choeng Ek

Cet après-midi, la Chambre interrogea la partie civile Phork Khan, âgé de 57 ans. Phork fut arrêté en 1978 lorsqu'il servait comme soldat Khmer Rouge et fut transféré à un centre de détention. Comme Lay, Phork ne pouvait pas fournir de témoignage détaillé concernant le S-21, car lui aussi passa tout son temps hors de sa cellule, les yeux bandés. Toutefois, il croit avoir été au S-21.

Au début, il fut placé dans une cellule avec environ 15 autres détenus, l'un desquels il connaissait de son ancienne unité militaire. Après environ trois jours, il fut emmené pour être interrogé par deux hommes. À un moment, les interrogateurs menacèrent que le « Frère de l'Est », un autre surnom de Duch, arrivait. Duch s'assit dans une chaise et observa pendant que les hommes interrogèrent et torturèrent Phork pour à peu près 15 ou 20 minutes. Phork fut incertain si Duch lui avait donné un coup de pied avant son départ ou pas. Après les séances d'interrogation, Phork fut retenu dans une cellule individuelle.

Après trois ou quatre mois au S-21, Phork et près de 30 autres prisonniers furent dirigés à un camion, les yeux bandés, les mains liées et les pieds enchaînés. Après environ une heure, le camion arriva à un endroit qu'il prétend à

présent être Choeung Ek, et les prisonniers furent menés dans une maison en bois. Les prisonniers furent emmenés dehors, un à un, et ne sont jamais revenus. Phork fut emporté avec le dernier groupe de six détenus. Il dit qu'il se tenait au bord d'une fosse et réalisa que son temps était venu. Après avoir pris des coups aux genoux et aux côtes, il tomba dans la fosse. D'autres prisonniers furent tués derrière lui et tombèrent sur lui. Il pense avoir été inconscient dans la fosse en dessous des cadavres pendant plusieurs heures. Quand il se réveilla, il était couvert de sang et une puanteur horrible remplit l'air. Bien qu'il eut des vertiges et des douleurs, et qu'il fut affaibli, il marcha et rampa jusqu'à une rivière et prit une planche en bois pour flotter pendant deux ou trois jours jusqu'à Phnom Penh, où il fut secouru. Au cours de son évvasion du champ de mort, il entendit des coups de feu et croit donc qu'il s'échappa le 6 Janvier 1979, alors que les Vietnamiens saisissaient la ville.

La Chambre eut l'air sceptique et posa plusieurs questions cherchant à comprendre tous les détails du témoignage de Phork. Beaucoup des questions de la Chambre furent basées sur la demande que Phork déposa pour devenir une partie civile, qui contient une déclaration en son nom par l'Association pour les Droits de l'Homme et le Développement au Cambodge (ADHOC), une association qui agit en qualité d'ONG. Président Nil Nonn dit que la déclaration écrite fut « en opposition totale » avec les faits que Phork décrit à la Chambre. Le Président lu certaines parties de la déclaration et demanda ensuite: «Quels sont les faits? » Il demanda également à Phork s'il était lettré et s'il avait lu la déclaration. Phork expliqua qu'il « n'avait pas lu les faits clairement. » La déclaration, par exemple, explique que Phork s'échappa furtivement vers un étang à Choeung Ek, plutôt qu'avoir été battu dans un charnier et présumé mort, comme l'a dit son témoignage aujourd'hui. Des questions similaires furent posées lorsque la Chambre compara la déclaration de Lay avec sa déposition. La déclaration, par exemple, dit qu'un générateur fut mis en marche au cours des actes de torture afin d'étouffer le son des cris. Lay témoigna qu'il entendit du bruit pendant l'interrogatoire mais n'a pas pu déterminer si le bruit provenait d'un véhicule ou d'un générateur. Lay ne mentionna rien au sujet de l'objectif du bruit.

L'avocat de Phork tenta d'expliquer à la Chambre que de telles déclarations des témoins d'aujourd'hui et d'hier furent enregistrées par des bénévoles en droits de l'homme ayant peu d'expérience dans la rédaction de tels documents. Elle reconnut le manque de précision dans les déclarations et demanda que la Chambre en tienne compte dans le « bon contexte. » Les victimes de Duch furent généralement identifiées par de différentes organisations à but non lucratif qui, en suite, les interrogèrent et assemblèrent leurs demandes de partie civile. Les organisations canalisèrent ensuite les parties civiles qu'elles eurent identifiées vers certains avocats, et ainsi les quatre groupes de partie civile furent formés. Les avocats de la partie civile, par conséquent, ont hérité les demandes des ONG et ne participèrent pas à la rédaction des documents eux-mêmes.

Phork sera de retour aux CETC demain pour plus ample interrogation. Il est le septième survivant à témoigner dans le procès de Duch.